

## 58<sup>ÈME</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SMH

**Le 18 Juin 2021, l'Assemblée Générale SMH a eu lieu à huis clos au regard de la crise sanitaire. Voici un extrait du rapport d'activité 2020 présenté par Maryline Madré, secrétaire générale.**

« L'année 2020 a mis les complémentaires santé au cœur de l'actualité, non seulement dans le cadre d'enjeux économiques et réglementaires mais également dans celui de la crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19. Ainsi, lors du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS), la création d'une **taxe Covid** sur les mutuelles a été votée, correspondant à une contribution d'1,5 milliard d'euros, soit pour la SMH une charge de prestations de sinistres de 627 601 € en 2020 (= 2,6% des cotisations appelées en 2020), et 1,3% des cotisations appelées pour 2021.

Cette contribution fait suite à la baisse des dépenses de santé constatée depuis la pandémie du Covid-19 en mars 2020. Elle a pour objectif de participer au redressement du déficit de la Sécurité Sociale au vu des économies réalisées en santé durant le confinement (2,2 milliards d'euros).

Or, nous constatons un rattrapage des dépenses de santé car les adhérents ont juste repoussé leurs soins face à cette pandémie, il s'agit bien là d'un nouvel impôt venant s'ajouter à la TSA (Taxe de solidarité additionnelle).

### Du côté des nouvelles obligations réglementaires :

- Depuis le 1<sup>er</sup>/09/2020, les mutuelles doivent davantage œuvrer pour s'assurer de la transparence et de la **lisibilité des contrats** auprès des adhérents afin de transmettre de manière claire et lisible les informations relatives à leur couverture santé.
- Au 1<sup>er</sup>/12/2020 est entrée en vigueur la **résiliation infra-annuelle** (RIA), avec la possibilité de résilier son contrat à tout moment après au moins 1 an d'adhésion. Ce dispositif risque d'entraîner une désolidarisation de la mutualisation, une perte d'adhérents, une hausse des frais de gestion et également engendrer une augmentation des cotisations.
- Au 1<sup>er</sup>/01/2021 le troisième et **dernier volet de la réforme du 100% Santé auditif** est désormais entièrement opérationnel, avec une offre dite classe I intégralement remboursée par la Sécurité Sociale et les complémentaires santé, et une offre de classe II à tarifs libres.
- De manière générale et constante, **solvabilité II** et ses obligations réglementaires s'appliquent à toutes les complémentaires (assurances, mutuelles d'assurances et mutuelles) quelle que soit leur taille. Cela nécessite un travail d'actualisation et une veille constante afin de remonter tous les rapports à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), ceci dans des délais de plus en plus courts.

Le **confinement** a été inévitablement un **accélérateur de transformation digitale**. Même si certains prônent cet outil en tant que canal de vente, de progrès, de gain de temps, **nous n'oublions pas l'humain** derrière l'écran car il ne remplacera jamais la proximité qui nous différencie des gros mastodontes et qui nous est si chère. Tous les canaux de communication doivent coexister pour satisfaire les attentes de chaque adhérent.

Mobilisée depuis le début de la pandémie, la mutuelle poursuit ses actions de **solidarité avec le Secours Populaire**, mais également avec son nouveau partenaire "**Médecins du Monde**". Des réflexions sont également engagées avec des **acteurs locaux de l'ESS** (Économie Sociale et Solidaire).

L'année 2020 restera gravée dans nos mémoires et dans l'histoire, il nous faut réfléchir au "monde d'après". Place à 2021 ! Cette année **la Santé restera notre priorité, nous continuerons à nous engager pour un meilleur accès aux soins pour tous.** »

Sur smh.fr, vous pouvez consulter l'allocution de Carole Moreira, Présidente du Conseil d'administration de la SMH.



### Conseil d'administration SMH

#### BUREAU

Élu le 18 Juin 2021

- **Présidente :**  
Carole MOREIRA, CHG Valenciennes
- **1<sup>ère</sup> Vice-Présidente :**  
Béatrice TORREZ, retraitée
- **2<sup>e</sup> Vice-Président :**  
Salvatore RACANO-SCHEERS, CH Tourcoing
- **Secrétaire Générale :**  
Maryline MADRE, CHG Valenciennes
- **Trésorier :** Patrick ROGALINSKI, retraité
- **Trésorière Adjointe :**  
Béatrice DELANNOY, retraitée
- **Secrétaire Adjointe :**  
Marianne DELOMEZ,  
Foyer La bouée des Jeunes - Cambrai

#### MEMBRES

- Maurice ABITBOL, retraité
- Jean-Marie BECART, retraité
- Samuel DELCOURT, Conseil Dept. du Nord
- Michel DENOLF, CHRU Lille
- Denise DUCROUX, retraitée
- Jean-Louis GRIMONPON, retraité
- Khedidja GUEFIF, CHG Valenciennes
- Steve MIGALSKI, CHG Valenciennes
- Salvatore MINGOIA, CHRU Lille
- William PIECHOWIAK, EPSM Val de Lys Artois
- Madeleine PLANCKE, retraitée
- Sylvie SCHUTT, CH Denain
- Betty TADDEI, CHRU Lille
- Didier VIOLET, retraité



**LE 20 SEPTEMBRE : LANCEMENT DE LA NOUVELLE  
CAMPAGNE DE PARRAINAGE SMH, TOUJOURS PLUS SOLIDAIRE !**

Surveillez votre messagerie, les posts Facebook, LinkedIn...  
Consultez le site smh.fr, votre compte personnel SMH....Et n'hésitez pas à interpellé  
le service offre SMH pour en savoir plus : 03.20.90.16.10, lundi au vendredi 8h30/17h30.



**SOLIDAIRE  
DURABLEMENT**

## C'EST LA RENTRÉE !

**Vos enfants** sont en étude post-bac quelles que soient l'année, et les études suivies... ils peuvent rester sur votre contrat jusqu'à **27 ans révolus**, si vous pouvez justifier de son statut d'étudiant par l'envoi d'un certificat de scolarité :

- par mail en pièce jointe sur votre espace personnel, ou via [contact@smh.fr](mailto:contact@smh.fr)
- ou par courrier :  
Mutuelle SMH  
Service Gestion Administrative Parcours Adhérent  
Parc Eurasanté Ouest  
310 avenue Eugène Avinée  
59120 Loos.

Ce justificatif permettra de mettre à jour votre dossier administratif. Si le statut de votre enfant ne permet pas le maintien sur votre dossier, nous pouvons lui proposer une offre santé personnalisée. Pour toutes vos questions complémentaires, 03 20 10 97 10 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.)



## OFFRE INTÉGRALE 2022 !

Vous êtes en Formule Intégrale ? Vous pouvez peut-être bénéficier du tarif minoré en 2022 ?

### ➔ Vous avez entre 31 et 60 ans

Le(s) revenu(s) brut(s) global(aux) 2020 (avis d'impôt 2021 sur les revenus de l'année 2020) du foyer doit être inférieur(s) à **16 146 € pour 1 personne seule avec ou sans enfant et à 29 053 € pour 1 couple avec ou sans enfant** (revenu du foyer même si une seule personne inscrite à la SMH).

### ➔ Vous avez 61 ans et plus

(+ de 5 ans d'adhésion ininterrompus à 61 ans).

Le(s) revenu(s) brut(s) global(aux) 2020 (avis d'impôt 2021 sur les revenus de l'année 2020) du foyer doit être inférieur(s) à **13 412 € pour 1 personne seule avec ou sans enfant, et à 24 807 € pour 1 couple avec ou sans enfant** (revenu du foyer même si une seule personne inscrite à la SMH).

Pour bénéficier de ce service solidaire spécifique en 2022, vous devez déposer ou envoyer avant le **05 Novembre** la photocopie complète de l'avis ou des avis d'imposition 2021 (portant sur les revenus 2020) des personnes justifiant des ressources de votre foyer, par :

**Courriel** [contact@smh.fr](mailto:contact@smh.fr)

**Ou Courrier** - Mutuelle SMH

Service Gestion Administrative Parcours Adhérent  
Parc Eurasanté Ouest, 310 avenue Eugène Avinée  
59120 Loos.

## RETRAITÉ(E) DE LA FONCTION PUBLIQUE !



**Votre caisse de retraite principale est la CNRACL, sous condition de ressources, vous pouvez bénéficier d'aides.**

Pour la santé, elles peuvent concerner votre cotisation mutuelle ou vos frais médicaux.

Pour être éligible en personne seule, votre revenu fiscal de référence ne doit pas dépasser 17 900 €.

En couple, il ne doit pas être supérieur à 26 900 €.

### Pour en savoir plus :

connectez-vous sur votre espace personnel CNRACL ou composez le 05 56 11 36 68 ou 05 56 11 33 33 (Fonds d'Action Sociale de la CNRACL).



### Merci pour vos dons pour les exilés

Association ADRA Dunkerque



### Merci pour votre geste solidaire pour les étudiants

Secours Populaire Français



Pour plus d'actualités [www.smh.fr](http://www.smh.fr) 24 h/24 h, 7 j./7 j., 365 j./365 j.



### NOUS CONTACTER :

Mutuelle SMH, Parc Eurasanté Ouest, 310 avenue Eugène Avinée 59120 Loos

Tél. : 03 20 10 97 10 | Fax : 03 20 10 97 11 | [contact@smh.fr](mailto:contact@smh.fr) | [www.smh.fr](http://www.smh.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 sans interruption

Mutuelle SMH, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro 301 862 769, dont le siège est sis Parc Eurasanté Ouest, 310 avenue Eugène Avinée 59120 LOOS. Mutuelle affiliée à l'Union Mutualiste de Groupe Solimut Mutuelles de France et adhérente à Solimut Union, Union de Groupe Mutualiste, organismes régis par le code de la mutualité, immatriculées au répertoire Sirene respectivement sous les numéros 539 793 885 et 831 256 532 dont les sièges sont sis 3/5, rue de Vincennes 93100 MONTREUIL.